

Charte de l'ETAIS - Espace de Vie Sociale

Vous avez choisi ce lieu de vie où vous **souhaitez trouver en priorité un accueil agréable.**

Mais l'accueil, ce n'est pas seulement un sourire, une poignée de main et une tasse de café. Cela doit être aussi pendant nos activités ou nos moments de détente, un espace et une ambiance où l'on peut être à l'aise, **sans gêner l'autre ou le mettre en difficulté.**
L'ambiance du groupe dépend de chacun.

Recherchant la bonne mesure entre ce que l'on peut faire et ce qui dérange, le comité de maison s'est prononcé sur quelques sujets essentiels pour un bon fonctionnement.

Évidemment, **le respect de chacun** va de soi.

En venant à l'ETAIS, nous nous engageons à contribuer à l'harmonie du lieu, au respect de soi et des autres, dans nos paroles et dans nos actes.

Nous rappelons que la consommation d'alcool pendant le temps passé dans le local de l'ETAIS n'est pas admise. Cependant, lors de prestations extérieures, le Conseil d'Administration a accepté ponctuellement qu'il soit servi des boissons faiblement alcoolisées.

- L'ETAIS s'adresse aux adultes en priorité. Les enfants sont acceptés sous la responsabilité d'un adulte et avec l'autorisation du responsable.
- L'ETAIS ne peut fonctionner qu'en présence d'un salarié ou de deux responsables désignés.
- Les animaux ne sont pas admis dans les locaux (à l'exception des chiens guides et d'assistance)

Sans oublier que ...

Avant de partir, il est indispensable de laisser les lieux propres et rangés.

En hiver, pensez à baisser les radiateurs et à fermer les volets roulants.

Le Comité de Maison